



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

Délibération N°58/2024

Convention de partenariat 2024 entre la Ville de Dreux, le Centre Communal d'Action Sociale de Dreux et l'association Les Lumières de la Ville

825

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 9 octobre 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Carine GENTIL, Josette MARTIN, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Tous les ans depuis 2021, l'association Les Lumières de la Ville organise un festival. Fondatrice et organisatrice, l'association « Les Lumières de la Ville », engagée dans la lutte pour les droits des femmes, a choisi de mettre en lumière des histoires de femmes à travers des courts-métrages, qu'elles soient du passé, du présent ou du futur.

Le Festival Histoires de Femmes vise à être une pierre angulaire dans la quête de l'égalité des sexes, en cherchant à sensibiliser le public, en particulier les jeunes générations, à travers des récits inspirants. Le festival propose également une découverte des métiers du cinéma par le biais de courts-métrages et de master-classes animées par des professionnelles de l'audiovisuel. Cet aspect éducatif est inscrit au cœur du festival, reflétant son engagement à ouvrir de nouveaux horizons et à favoriser des rencontres enrichissantes.

La quatrième édition du Festival Histoires de Femmes se déroulera du vendredi 11 octobre 2024 au samedi 19 octobre 2024. Il est nécessaire d'établir une convention afin de définir les engagements de chaque partie.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- ✓ Approuver l'engagement du CCAS de Dreux dans le cadre du Festival Histoire de Femmes 2024,
- ✓ Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20241018-58-2024-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR

- ✓ **Approuve** l'engagement du CCAS de Dreux dans le cadre du Festival Histoire de Femmes 2024,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 23/10/2024

Convention de partenariat 2024
Entre la Ville de Dreux, le CCAS et l'association Les Lumières de la Ville

Entre :

La Ville de Dreux, représentée par son Maire, Pierre-Frédéric BILLET, autorisé par délibération du Conseil Municipal, n°....., siégeant, 2 rue de Châteaudun, 28100 Dreux, *autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil Municipal en date du*,

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS), représenté par son Président, Pierre-Frédéric BILLET, siégeant, 22 rue des Gaults, 28100 Dreux, *autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du CCAS de Dreux en date du*,

Et :

L'association Les Lumières De La Ville, représentée par son Président, Gérald MASSE, siégeant, 56 Rue du Bois Sabot 28100 Dreux, autorisé par le Conseil d'administration du 12 mai 2024.

Ci-après dénommés « les partenaires »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La présente convention a pour objet d'officialiser la collaboration entre les partenaires afin d'encourager la diversité culturelle au sein de la communauté locale en organisant des événements représentatifs de cette diversité et favorisant les rencontres interculturelles et en renforçant le tissu social de la ville.

Il s'agit, dans ce cadre, de garantir un accès équitable à des événements culturels et artistiques pour tous les habitants de la ville, indépendamment de leur origine sociale ou économique. Mais aussi d'offrir des opportunités et des espaces pour les artistes locaux afin de présenter leur travail, de promouvoir leur talent et de favoriser leur développement professionnel. Mais également d'offrir des programmes éducatifs et des activités culturelles qui sensibilisent la population à diverses formes d'art tout en accroissant la visibilité et la réputation de la ville en tant que centre culturel dynamique, attirant ainsi l'attention départementale et régionale.

La Ville de Dreux s'engage, à travers cette convention, à affirmer ses politiques culturelle et sociale en soutenant activement la diversité artistique et en offrant un accès large et équitable à des événements culturels de qualité pour tous ses habitants. Cette démarche s'inscrit dans une volonté municipale forte de positionner la culture comme un levier de cohésion sociale, de développement personnel et de dynamisme local.

La présente convention concerne le programme valant pour l'année 2024.

ARTICLE 1 – Organisation d'actions

La convention articule les actions portées par l'Association Les Lumières de la Ville pour l'année 2024 autour de 6 axes :

- La communication
- Les partenariats extérieurs
- Le marketing ciblé
- L'utilisation de supports visuels
- En impliquant la communauté
- Suivi et évaluation des actions

L'action majeure de cette convention étant le Festival Histoires de Femmes : partie intégrante du travail global engagé sur le territoire et étroitement liée aux six axes mentionnés.

ARTICLE 2 – Activités pédagogiques

2.1

L'association Les Lumières De La Ville propose et sur l'ensemble de ses actions, un cadre éducatif dans le but de favoriser l'apprentissage, le développement des compétences et la compréhension d'un sujet ou d'un domaine particulier. Ces activités sont conçues pour être interactives, engageantes et adaptées au niveau d'apprentissage des participants.

2.2

Tel que construit, le festival de courts-métrages : Histoires de Femmes, propose à tous les élèves des collèges et lycées du bassin de vie de Dreux-Vernouillet, la possibilité de participer à des masterclass animées par des professionnels de l'audiovisuel ou des intervenant.es concerné.es par les sujets de société liés aux femmes et ce, complètement gratuitement.

2.3

Les partenaires favoriseront les créations et projections de films issus des ateliers cinéma audio-visuel des établissements du Drouais ou des habitants de la Ville.

ARTICLE 3 - Organisation de la convention**3.1 Planification et préparation.**

- Déterminer les objectifs de la convention, les attendus et les attentes des deux parties.
- Identifier les représentants de la Ville, du CCAS et de l'association Les Lumières De La Ville qui seront impliqués dans la planification et l'exécution de la convention.
- Établir un calendrier : définir les dates et la durée prévue de la convention ainsi que les échéances pour les différentes étapes de préparation.

3.2 Logistique et organisation

- Choix du lieu : Sélectionner un lieu approprié pour accueillir la convention, en tenant compte du nombre de participants, des besoins techniques et des facilités offertes
- Logistique et équipement : s'assurer que les équipements nécessaires (systèmes audiovisuels, matériel de présentation, etc.) sont disponibles et fonctionnels.
- Gestion des inscriptions : Mettre en place un système d'inscription pour les participants, y compris la collecte des informations nécessaires et la communication des détails pratiques.

3.3 Communication et promotion

- Élaboration d'un plan de communication
- Matériel promotionnel : Concevoir des supports promotionnels tels que des invitations, des affiches, des dépliants, des annonces sur les réseaux sociaux, etc.

3.4 Exécution et suivi

- S'assurer du bon déroulé de chaque action.
- Collecte de retours d'expérience des participants pour évaluer la réussite de la convention et les points d'amélioration à mettre en œuvre.
- Suivi : réaliser un bilan pour évaluer l'atteinte des objectifs et rédiger un rapport final sur les résultats et les recommandations futures.

3.5 Nouveaux acteurs

L'implication de nouveaux acteurs (mécènes, collectivités, instances diverses, médias locaux...) aux actions est tout à fait possible.

ARTICLE 4 – Le Festival Histoires De Femmes**4.1 Présentation**

Le festival "Histoires de Femmes" est une initiative incroyable pour mettre en lumière les histoires des femmes en utilisant notamment les courts-métrages comme support d'idées et de messages mais également toute forme d'art pouvant contribuer à ces objectifs (musique, expo, poésie, spectacle, lecture, danse, etc.)

L'objectif principal du festival est de sensibiliser à l'égalité femme-homme et à l'équité de traitement et ce, en visant un large public, avec une approche très stratégique et particulière envers la jeunesse, pour une conscience éclairante et citoyenne précieuse pour façonner un avenir plus égalitaire.

Pensé, organisé et initié par Véronique MERIADEC (réalisatrice, auteure locale) le festival profite de ce moment pour intégrer la découverte des métiers de l'audiovisuel dans les masters-class entre des professionnels de l'audiovisuel et des étudiants du bassin. Cela afin de permettre non seulement de présenter ces métiers de manière pratique et inspirante, mais aussi de créer des ponts entre les générations et ouvrir des perspectives aux jeunes talents.

L'ouverture à de nouveaux territoires et à de nouvelles rencontres est une direction passionnante pour le festival "Histoires de Femmes". L'ambition d'évoluer, de se transformer et de s'adapter est très prometteuse

car cela permettra d'explorer de nouvelles perspectives et d'enrichir encore plus l'éventail des histoires et des expériences présentées.

Dans cet esprit, un jury et un prix Maison des Femmes a été créé.

Grâce à sa philosophie militante, festive et interactive le festival devient, d'années en années, un événement dynamique qui encourage non seulement la réflexion et la sensibilisation, mais aussi la célébration de la diversité des histoires féminines à travers des moyens festifs et engageants.

4.2 Programmation

L'association Les Lumières De La Ville a en charge de :

- Gérer l'inscription du festival sur diverses plateformes collaboratives (ex. : filmfreeway...) afin de répertorier le festival auprès des professionnels.
- Recevoir l'ensemble des films et de tous les éléments attenants (bio, affiche, photos...)
- Organiser le comité de sélection qui a la charge de :
 - Visionner et évaluer les courts métrages reçus
 - Sélectionner les films
 - Communiquer sur la sélection officielle

Ses membres sont composés de :

- Président de l'association
- Véronique MERIADEC – Directrice artistique et organisatrice du festival.
- Des bénévoles de tous profils

4.3 Dates pour 2024

Le festival se déroulera :

- Lancement pour la réception des films : 1^{er} janvier 2024
- Dates : du Lundi 14 Octobre au Lundi 21 Octobre 2024 se répartissant comme suit :
- Lundi : Ouverture du festival / soirée du partenaire BMW au CinéCentre de Dreux
- Mercredi : installation (horaires à définir)
- Jeudi et vendredi : Master class avec les élèves de collèges et lycéens de Dreux/Vernouillet (après-midi uniquement).
- Samedi : Compétition principale
- Dimanche : libre
- Lundi : récupération/rangement du théâtre.

4.4 Jury

Le jury est composé :

- D'un.e président.e issue du milieu professionnel et artistique.
 - De personnalités issues du milieu culturel et artistique
 - D'une ÉLUE de la Ville de Dreux différente chaque année (dès l'édition de 2024) : Fouzia KAMAL adjointe à la culture étant l'invitée de cette année.
- NB : Un parrain / une marraine du milieu culturel et artistique viendra compléter l'ensemble

4.5 Tarif

Afin de conserver l'accès à tous sans aucune distinction, la gratuité est primordiale à la réussite de l'événement.

4.6 Communication

L'association Les Lumières De la Ville s'engage à fournir au service communication de la Ville de Dreux tous les éléments graphiques nécessaires à la communication générale autour de l'événement qu'elle soit imprimé (affiches, flyers...) ou numérique.

Le service communication de la Ville de Dreux prend en charge la fabrication des supports physiques et de leur diffusion : 100 affiches A3, 2 000 flyers, 30 affiches 120x160 (format sucette DECAUX), 4 affiches format 120x176, 4 bannières 3m x 1 et 1 photocall (aux couleurs du festival (3mx3m).

Chaque partenaire s'engage à la diffusion de l'information relative au festival sur ses propres supports, réseaux et outils de communication (affichage, presse papier, sites web, newsletters, agendas...).

La Ville de Dreux s'engage à :

- Publier le visuel du festival dans le mensuel « Dreux le mag » ainsi qu'à insérer toute information nécessaire autour de l'événement sous forme de publiereportage par exemple.
- Proposer l'événement dans la saison théâtrale (possibilité de réserver les entrées sur le site du théâtre).
- Annoncer, sur les panneaux d'affichage numériques du marché couvert, de la gare et du théâtre les dates du festival durant le mois d'octobre 2024.

ARTICLE 6 – Contributions des partenaires (humaines et financières) pour l'ensemble

La Ville de Dreux et son Centre Communal d'Action Sociale

- Soutien aux actions de l'association Les Lumières De La Ville par le versement à l'association, sous forme d'une subvention annuelle d'un montant de 30 000 € pour l'année 2024.
- Valorisation de l'impression des documents de communication (affiches, flyers, bannières...) : Le montant estimé est de 1950€.
- Mise à disposition à titre gracieux : du Théâtre de Dreux pour les projections, de l'ArTsenal et de la Maison des Femmes pour les repas du samedi midi et du samedi soir (ouverture et clôture du festival). Le montant estimé 1000€ pour le déjeuner et 1500€ pour le soir.
- Mise à disposition du personnel du théâtre pour la coordination du festival, l'accueil du public et la régie technique.
- La mise à disposition à titre gracieux par le CCAS de la Maison des Femmes et le personnel pour l'accueil et la projection auprès du Jury décernant le Prix Maison des Femmes. Le montant valorisé est de 2000€ pour ces journées.
- Inscription de séances (publiques et scolaires) dans le cadre de la saison théâtrale pour le festival Histoires De Femmes : mise à disposition de tous les moyens techniques nécessaires aux projections ainsi qu'à la mise en œuvre des masterclass (vidéoprojections, micros, retours...) et organisation de l'accueil du public.
- Gestion de la billetterie.

L'association Les Lumières De La Ville

- Mise en place et présentation de toutes les séances et activités (projections, expositions, événements festifs) liées la convention par les bénévoles de l'association.
- Inscription du festival sur les plateformes professionnelles.
- Accueil, transport et hébergement des invité.es (membres du jury, président.e, marraine, candidats)
- Prise en charge du catering pour les candidats, les bénévoles et toutes personnes participant activement à l'événement.
- Prise en charge des déplacements, missions, réceptions et rémunérations des intervenant.es ainsi que des masterclass : montant déterminé en fonction du nombre et du lieu d'habitation des personnes.
- Prise en charge des travaux de création graphique liés au festival (PAO et Web) et rédaction des textes.

ARTICLE 7 - Fin de la convention et résolution des litiges

En cas de manquement de l'une des parties aux obligations stipulées dans cette convention, et après trente jours suivant la réception, par la partie en faute, d'une notification formelle de mise en demeure restée sans effet, ladite convention peut être résiliée de plein droit par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, sans nécessité de recourir à des procédures judiciaires. Cependant, cette résiliation ne préjuge pas d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

En cas de désaccord ou de manquement, les parties s'engagent à trouver une solution amiable avant de saisir le tribunal administratif d'Orléans.

La convention peut être résiliée de plein droit après mise en demeure.

La présente convention est signée à Dreux en trois exemplaires originaux.

**Pour l'association
Les Lumières de la Ville**

Pour la Ville de Dreux

Pour le CCAS

Le Président
Gérald MASSÉ

Le Maire, Conseiller régional
Pierre-Frédéric BILLET

Le Président,
Pierre-Frédéric BILLET